**Coordination Urgence Migrants-CUM-**

**Assemblée Générale 2O20 du 3 mars 2021**

**(visioconférence)**

**Rapport d’Activité**

* **Quelques chiffres pour mémoire :**

Depuis la dernière Assemblée Générale du 23 janvier 2020, à la LDH avec 20 personnes présentes, il est peut-être intéressant de se rappeler que, malgré le contexte particulier de cette année 2020, les réunions et actions collectives n’ont pas cessé :

* Nous avons tenu **10 réunions de Conseil d’Administration** pour l’exercice 2020, soit le nombre habituel prévu (pas de réunion de CA en juillet et Août de manière habituelle …). Evidemment, la forme de ces CA a évolué en fonction des circonstances et de notre capacité à nous adapter : en présentiel (au moins 2), en conférence téléphonique (4), en visioconférence sur « Zoom invité » Cimade (2), en visioconférence sur notre système « Zoom mutualisé » inter associations (2).
* De même, nous avons réussi à faire **3 Assemblées Plénières** : en Février à la LDH, en Juin dans la grande salle du Prado, en septembre en visioconférence.
* Nous avons également mené à bien le projet de **la Journée d’information CUM** sur l’accès au travail des migrants et exilés. Initialement prévue le 16 mai à l’Espace Jean Couty, la journée a été plusieurs fois remise en question et s’est finalement transformée en Semaine d’Info en novembre : visioconférence le samedi 21 novembre, précédée d’une semaine de vidéos « made in CUM » mises en ligne sur le site internet de la CUM.
* **Salon Primevère** : Le salon Primevère 2020 s’est bien déroulé (week-end du 6/7/8 mars) avec, du côté de la CUM, une bonne mobilisation pour tenir le stand commun à tous les adhérents de la CUM. Du coup, décision de réserver un espace plus grand pour le Salon Primevère 2021 … qui a finalement été annulé par les organisateurs après avoir été plusieurs fois décalé. Mais, du côté de la CUM, nous étions à chaque fois prêts à participer !

Donc, du point de vue des activités statutaires, nous avons relativement tenu le cap fixé par la dernière AG … nécessitant, il est vrai, une grande capacité d’adaptation et, bien-sûr, le constat d’un nombre moyen de fréquentation en baisse et, surtout, l’envie folle d’un retour aux rencontres et aux échanges «en vrai » !

Concernant la vie associative de la CUM, l’année 2020 a permis également de valider l’arrivée de 2 nouvelles associations parmi les associations adhérentes : Saint-Genis pour Tous (SGPT) et Association pour l’accueil des réfugiés à Thurins (AR.THUR).

L’AG de l’an dernier avait été l’occasion également d’ouvrir l’association à quelques nouvelles adhésions individuelle officielles (3) venues renforcer les adhérents du collège citoyens de la CUM.

En ce qui concerne l’implication dans le Conseil d’Administration, alors que les nouveaux statuts permettent maintenant d’avoir un CA comprenant 8 représentants des associations et 4 représentants des citoyens, nous avons dû constater que nous n’avons pas fait le plein et que 2 places au CA sont restées vides dans le « collège associations » représenté aujourd’hui par AAFD / ACLAAM / CIMADE/ CLASSES / RESF/ VAS. Avis aux associations volontaires pour le renouvellement prévu lors de l’AG du 3 mars 2021 !

* **Les grands axes d’action de l’année 2020**:

Quelques faits marquants et « tendances lourdes », que nous retrouverons normalement dans le rapport et d’orientation.

* **Place de la Journée d’Information de la CUM** dans notre dynamique associative interne mais aussi dans le « paysage » associatif lyonnais, permettant de positionner la CUM comme un acteur de référence pour beaucoup d’intervenants auprès des migrants et exilés, du côté des militant comme du côté des « institutionnels » et des « professionnels ». Comme les autres années (et peut-être encore plus cette année compte tenu de la forme et du thème retenus), cette Journée était attendue par beaucoup, non seulement comme lieu convivial de rencontres et d’échanges (pas évident par video interposée !) mais aussi comme « plateforme » de formation et d’apport de connaissance sur l’évolution des législations et sur la mutualisation des « bonnes pratiques » en matière d’accueil et d’accompagnement des migrants et exilés. Le projet nous a permis aussi de prendre contact officiellement avec les organisateurs de « Traces », même si, en définitive, nous avons choisi que la Journée 2020/2021 ne soit pas inscrite dans le programme Traces.
* **Les « avantages collatéraux » de la crise sanitaires et du confinement** : de façon un peu provocatrice, on peut en effet considérer que l’obligation du confinement ajouté à l’affichage politique, au plus haut niveau de l’Etat de « **pas de retour à la rue pendant le confinement** ! » ont permis d’expérimenter grandeur nature la mise en place concrète d’une politique alternative à la remise à la rue systématique des personnes SDF. La prolongation du « Plan Froid » jusqu’à fin juin combinée aux contraintes du plan d’urgence sanitaire d’avoir à héberger, au moins en hôtel, les personnes risquant de propager l’épidémie Covid, ont eu pour résultat d’offrir un toit à plus de personnes, de façon inconditionnelle. Comme quoi c’est possible, même si l’absence de touristes a facilité les choses et qu’il a fallu engager plus de moyens financiers à tous les niveaux. Un petit début d’application de la loi Logement d’Abord …
* **Développement important des actions de solidarité** : Le confinement de la population (notamment le premier confinement) ont fait prendre conscience semble-t-il aux pouvoirs politiques, aux services de la Préfecture et à plusieurs associations pourtant en lien avec les squats et les bidonvilles, qu’il y avait de nombreux « trous dans la raquette » de l’organisation d’aide humanitaire à apporter aux « personnes à la rue » (toutes situations confondues). Notamment vis-à-vis des nombreux squats établis sur le territoire de la Métropole. D’un seul coup, du fait que les gens étaient tous confinés, sans pouvoir travailler au noir ou sans pouvoir bénéficier des distributions caritatives, le risque d’accidents graves et même de décès par manque de nourriture est vraiment apparu évident et a permis d’organiser une nouvelle « cellule de crise » autour des services de la Préfecture (DDCS) pour aller au-devant d’une population jusque-là ignorée (squats de Feyzin notamment). Là encore, un début d’application élargie de l’aide inconditionnelle. Dans le même ordre d’idée, on peut signaler les nombreuses actions développées pendant cette période par plusieurs associations membres de la CUM et nous ayant sollicité pour appui : JRS Welcome (référé liberté hébergement confinement) / Secours Catholique et divers (plaidoyer hébergement urgence) / CCFD-Terre Solidaire (interpellation pouvoirs publics pour bidonville Vaulx-en-Velin) / Cimade (événement pour les 80 ans de la Cimade / actions de mobilisations autour de Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni devant le Tribunal, journée de l’Aclaam / journée à Bourg en lien avec Communauté Emmaüs et Cent pour Un Toit, etc.
* **Poursuite et fin négociée du squat de l’ex-Collège Maurice Scève** : engagée depuis plus de deux ans dans l’accompagnement des habitants du squat Maurice-Scève à la Croix-Rousse, l’année 2020 marque aussi la fin d’une étape importante puisque, le 27 octobre (avant-veille du deuxième confinement !) le Collège a été officiellement évacué de tous les habitants (environ 200 personnes) qui habitaient encore sur place. Une évacuation qui s’est finalement déroulée sans trop de violence et qui a donné lieu, à part pour quelques cas, à une « mise à l’abri inconditionnelle » de tout le monde, en respect des engagements pris par les pouvoirs publics et les nouveaux responsables politiques élus à la tête de la Métropole et de la Ville de Lyon. Tout n’a pas été parfait ce jour-là et, une fois de plus, nous pouvons tous témoigner de l’importance de la présence continue de citoyens-militants pour que ce genre de situation se déroule sans trop de casse matérielle, humaine et psychologique … mais à quel prix au niveau de l’investissement personnel et de la capacité à mener des négociations et des médiations ! L’histoire de ce squat est en train de s’écrire à plusieurs mains, le collectif de soutiens restant aujourd’hui en place et en lien (système de parrainage) avec les anciens habitants hébergés dans différents hôtels et différents lieux plus ou moins plus ou moins adaptés à la situation. Sans rentrer dans le détail, saluons quand un nouvel « avantage collatéral » de la crise sanitaire et de notre acharnement collectif à dénoncer la non application de la loi avec la création de « La Station », lieu d’hébergement (géré par l’association le Mas) prévu pour l’accompagnement éducatif et l’accès aux droits d’une cinquantaine de jeunes migrants pendant la période de « recours » contre la décision de non reconnaissance de minorité qui les concerne suite aux évaluations effectuées par Forum-Réfugiés-Cosi au nom de la Métropole, de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) et de son service spécialisé (MEOMIE). Au moins, pendant toute cette période de recours qui peut durer plusieurs mois, les jeunes migrants ne sont pas à la rue comme c’était le cas auparavant. Une victoire importante gagnée pour l’instant grâce au travail de terrain effectué sans relâche depuis plus de deux ans, notamment depuis l’ouverture par la CUM, en lien avec la Maire du 1er arrondissement de l’époque, de la Marmite Colbert. Reconnaissons modestement que les résultats des élections municipales et métropolitaines ont bien aidé à la mise en place de ce projet … qui, à ce jour, reste expérimental et donc non pérenne.
* **Coup de pouce à l’expérimentation du système de conventions d’occupation temporaire** avec certains squats (Quai Arloing et Lafayette). Sans aller jusqu’à penser que le plaidoyer engagé par la CUM depuis plusieurs années comme alternative aux squats ait été déterminant pour les dernières décisions de la Métropole de Lyon de s’engager concrètement sur une expérimentation de convention temporaire d’occupation pour deux squats lyonnais, nous ne pouvons que soutenir cette initiative et suivre de près sa mise en œuvre. Nous sommes en lien très étroits avec ces deux squats et nous sommes régulièrement informés des difficultés éventuelles. Nous espérons que d’autres sites seront bientôt concernés par cette expérimentation puisque, de notre point de vue, c’est un des moyens particulièrement efficace pour garantir la mobilisation de la vacance de bâtiments publics sans rentrer dans le cercle infernal : ouverture de squats / procès du propriétaire pour obtenir expulsion / défense des soutiens et habitants pour obtenir des délais / appel du propriétaire pour officialiser l’évacuation / expulsion ou évacuation des habitants … sans toujours obtenir des conditions de mise à l’abri ou de relogement pour tous. Comme la Métropole (et peut-être un jour la Ville de Lyon) semble privilégier la signature de convention avec une association différente pour chaque site, il est temps que les membres de la CUM s’interrogent concrètement sur la réponse que devra apporter la CUM si elle est sollicitée un jour par des habitants et des soutiens pour la signature et le suivi d’une telle convention pour un des sites lyonnais. Difficile de ne pas y penser … A noter que ce sujet (signature de convention d’occupation temporaire) est aujourd’hui au cœur des divergences entre les soutiens et les habitants des différents squats !
* **Vers un renforcement de la Coordination Urgence Migrants ?** Forts de notre expérience acquise depuis 5 ans, nous pensons qu’il est important de continuer à essayer de renforcer notre réseau et les relations établies entre les associations, les militants et les migrants et exilés eux-mêmes. Notre richesse est en même temps notre faiblesse : la diversité des membres de la CUM, tant au sein du collège associatif qu’au sein du collège citoyens est source de débats et de découvertes réciproques tant que nous plaçons au centre de nos préoccupations ce qui est à la source de notre association :
	+ Promotion et défense des droits des étrangers, en veillant à l’application de ces droits quelle que soit la situation des personnes.
	+ Initiation et soutien de toutes actions destinées à faire prendre conscience à l’ensemble des citoyens des réalités vécues par les migrants et à toutes initiatives permettant d’améliorer la situation des migrants, en particulier par des actions vis-à-vis des pouvoirs publics.
	+ Mise en place d’équipes poursuivant localement ces objectifs avec les migrants et accompagnement de ces équipes dans leurs actions.